



Ville de Dreux

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13582 Situation : Cimetière BILLY
Division : 11 / Carré : F / Allée : 1 - Empl. Tombe : 6

Le Maire de la Ville de Dreux, Conseiller régional,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

CONSIDÉRANT la demande présentée par [REDACTED] domicilié [REDACTED] Dreux (Eure-et-Loir) et tendant à obtenir une concession dans le **Cimetière BILLY** à l'effet d'y fonder la sépulture collective des personnes désignées [REDACTED] 3ème arrondissement le 06 juin 2025, [REDACTED] mère du défunt), [REDACTED] (frère du défunt) et du concessionnaire ultérieurement.

DÉCIDE

Article 1 - Il est accordé dans le **Cimetière BILLY** à compter du **10 juin 2025** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture collective indiquée de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **09 juin 2075** pour une durée de cinquante ans.

Article 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 1 000,00 euros qui a été versée dans la caisse du Receveur municipal suivant quittance n°2025/98 du 10 juin 2025.

Article 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

Article 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Dreux, le

01 DEC. 2025

Pour Le Maire,

L'Adjointe au Maire,



Mariam CISSÉ

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20251201-DEC2025-201-AU
Date de télétransmission : 01/12/2025
Date de réception préfecture : 01/12/2025